Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260321-26_03_21_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET
Séance du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars 2026 à 10h30, Le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt régulièrement convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Odile BELHADE doyenne d'âge.

MEMBRES EN EXERCICE :	19
MEMBRES PRESENTS :	18
MEMBRES VOTANTS :	19

Étaient présents : ABGRALL Jean, ANFRAY Thomas, ANGER Anthoine, BELHADE Odile, DEVARIEUX Alain, DOREL Soizic, GUINARD Ghislaine, HUAUMÉ Yann, LACOLLEY Ferdinand, LE BITTER Hervé, LEMARCHAND Laurence, LE PICHON Hélène, LIARD Emilie, LOYER Laurence, PICARD Yves, TIREAU Marie-Béatrice, VAGNEUR Anne, VIVIER Quentin formant la majorité des membres en exercice.
Était absent excusé : A. DESNÉ a donné pouvoir à Y. HUAUMÉ
Secrétaire de séance : Ferdinand LACOLLEY
Date de convocation : 16 mars 2026
Date d'affichage de la convocation : 16 mars 2026
Date de publication : 23 mars 2026

N°26-03/21/03

ELECTION DES ADJOINTS

CONSIDERANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.
VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :
- 19 suffrages exprimés pour la liste de Odile BELHADE ;

Après délibération, le Conseil Municipal, par :

- 19 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260321-26_03_21_03-DE

↳Elit la liste de Odile BELHADE ;

↳ Installe :

- Madame Odile BELHADE en qualité de 1ère adjointe ;
- Monsieur Yves PICARD en qualité de 2ème adjoint ;
- Madame Laurence LEMARCHAND en qualité de 3ème adjointe ;
- Monsieur Quentin VIVIER en qualité de 4ème adjoint ;
- Madame Hélène LE PICHON en qualité de 5ème adjointe ;

↳ Autorise Monsieur Yann HUAUMÉ à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié
Conforme au Registre,

Le secrétaire de séance
Ferdinand LACOLLEY

Le Maire
Yann HUAUMÉ

MAIRIE de SAINT-SULPICE-la-FORÊT (Ille-et-Vilaine)